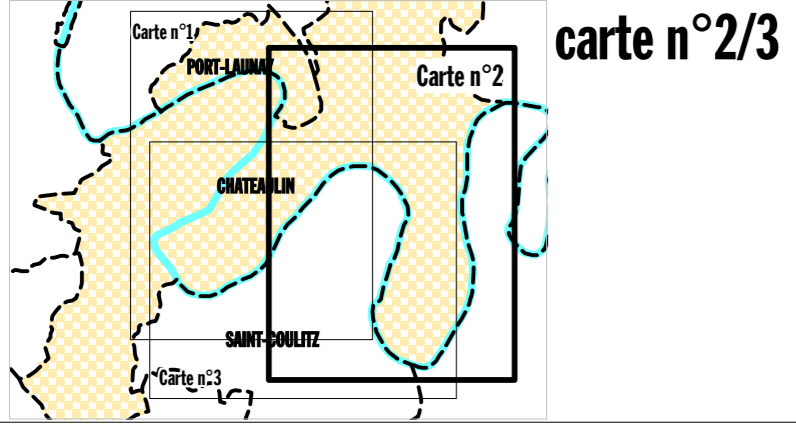


maître d'ouvrage
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Finistère

service instructeur
ministère de l'Équipement,
des Transports,
de l'Aménagement du Territoire,
du Tourisme et de la Mer
direction
départementale
de l'Équipement
Finistère

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondation (PPRI)

Bassin de l'Aulne
Communes de Châteaulin, Port-Launay et Saint Coultz
2 - Cartographie des zones du règlement



ZONES RÉGLEMENTAIRES

- ZR** Zone rouge
- ZO** Zone orange
- ZB** Zone bleue
- Zone blanche

— 50m Cote centennale au profil (m NGF IGN69)
- - - - - Limite de commune BD-Carto ©IGN

0 100 200 m
Echelle : 1 / 5.000

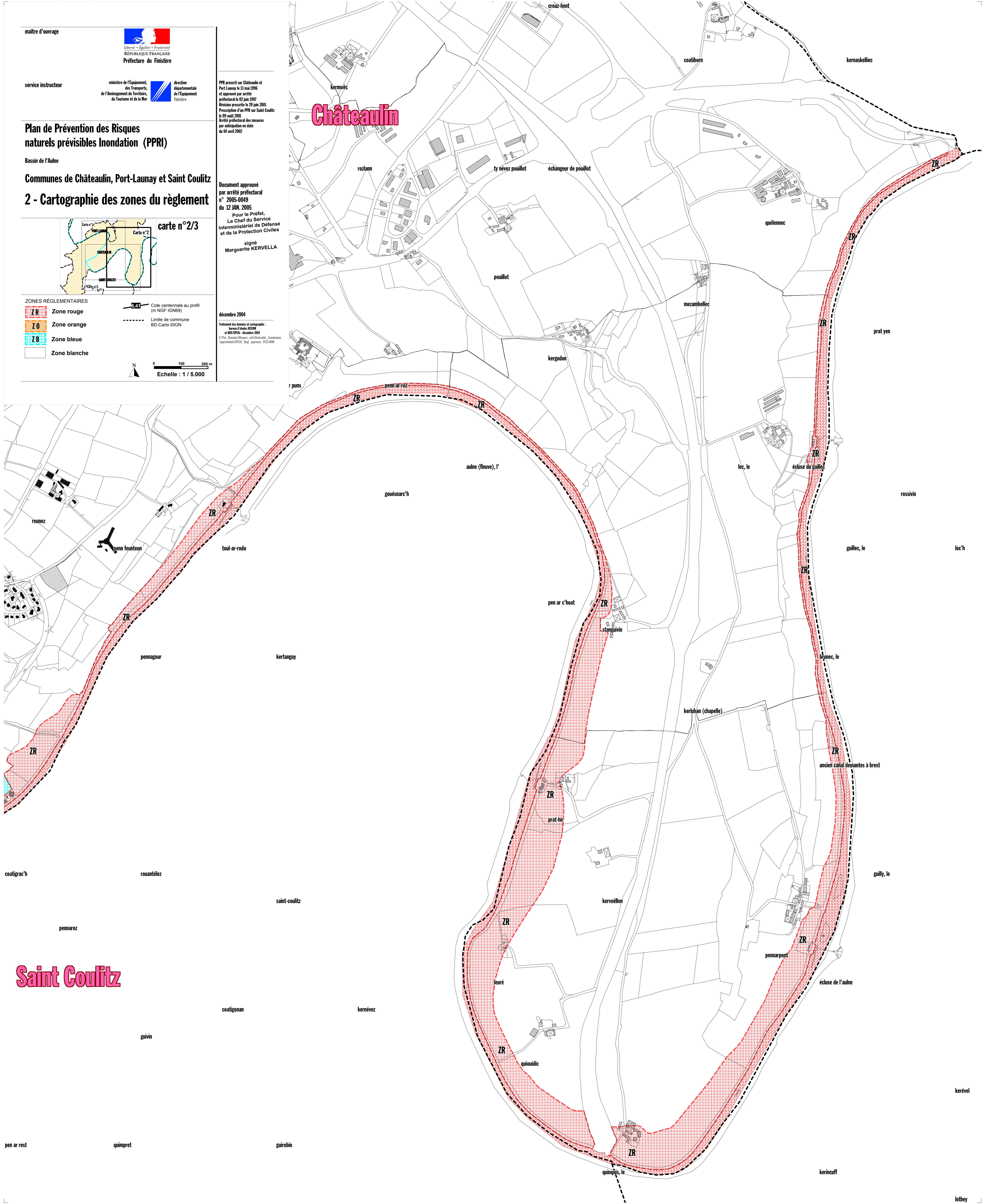
PPR prescrit sur Châteaulin et Port-Launay le 13 mai 1996 et approuvé par arrêté préfectoral le 02 juin 1997
Révision prescrite le 29 juin 2001
Prescription d'un PPR sur Saint-Coultz le 09 août 2001
Arrêté préfectoral des mesures par anticipation en date du 04 avril 2002

Document approuvé par arrêté préfectoral n° 2005-0049 du 12 JAN. 2005

Pour le Préfet,
Le Chef du Service Interministériel de Défense et de la Protection Civiles
signé
Marguerite KERVELLA

décembre 2004

Travail des données et cartographie : Bureau d'Études B2COM et B2G2P/SAI - décembre 2004
© Par : Bureau d'Études, sur Châteaulin, Communes Superintendances (P.L.S.C., S.M., S.P.), septembre, P.22, 1998



Saint Coultz

Châteaulin